

<https://www.ctrc-paca.org/spip.php?article2864>



Thomas Cook : quels recours pour les voyageurs ?

- ACTUALITES -



Date de mise en ligne : jeudi 26 septembre 2019

Copyright © Centre Technique Régional de la Consommation PACA - Tous

droits réservés

Alors que le voyageur britannique est en faillite, les clients français s'interrogent sur le devenir de leur séjour. Le point sur la situation.

L'agence de voyage britannique Thomas Cook UK est en liquidation judiciaire depuis le 22 septembre. Alors que des milliers de touristes sont rapatriés vers le Royaume-Uni, le sort de la filiale française - qui compte 172 agences - n'est pas encore fixé.

Thomas Cook France a annoncé qu'il allait demander son placement rapide en redressement judiciaire : « Cette décision vise à préserver au mieux les intérêts de l'entité française, de ses collaborateurs, de ses clients et de ses partenaires. » Un projet sera présenté au comité central d'entreprise le 26 septembre.

[Pour en savoir plus](#)